

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

### SOMMAIRE

La bénédiction du Prêtre, 209. — L'abbé Charbonnel, 211. — Coup d'œil sur l'étranger, 214. — Ils s'en vont et reviennent, 215. — Le chapelet d'Ampère, 215. — Une lettre de Mgr Ségur à un religieux, 216. — L'organisation du parti catholique en Italie, 216. — Le traité de paix turco-grec, 217. — Théologie libérale, 217. — Mgr Freppel, 218. — Les erreurs de la pédagogie officielle, 219. — Memento hebdomadaire, 224.

---

### La bénédiction du prêtre

C'est dans un des moments les plus solennels de l'ordination que le prêtre reçoit le pouvoir et la mission de bénir. Lorsque l'évêque a fait l'onction sur les mains du prêtre comme pour y imprimer le signe de la croix, lorsqu'il a répandu l'huile sainte sur les paumes des mains comme pour y déposer la plénitude de la bénédiction, il lui confère le pouvoir de bénir en disant *ut quæcumque benedixerint, benedicantur et quæcumque consecraverint, consecrentur. In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen.* Le prêtre a donc reçu le plein pouvoir de bénir bien qu'il ait besoin encore d'un certain pouvoir et d'une mission particulière de l'évêque pour certaines bénédictions solennelles. Le prêtre doit avant tout avoir conscience de la valeur de ce pouvoir en le considérant au point de vue de la foi ; il doit l'apprécier hautement, s'en servir souvent et ne pas l'enfourer comme un talent qu'on lui a confié, mais l'utiliser pour